

Communauté de Haute Provence

Compte-rendu du Conseil de Communauté Du jeudi 16 avril 2015 à 18 h 00 à St Martin-les-Eaux

1 – COMPTES ADMINISTRATIFS 2014

A. Budget Principal

Fonctionnement	Dépenses	1 771 011,03 €
	Recettes	3 285 283,85 €
Soit un excédent de 1 514 272,82 € auquel il convient d'ajouter 736 196 € (Excédent reporté 2013) Soit un excédent de clôture de 2 250 469,73 €		
Investissement	Dépenses	6 688 130,49 € (y compris le déficit N-1 reporté)
	Recettes	5 060 258,83 €
Soit un déficit global de 1 627 871,66 €		

Il est proposé à l'Assemblée de prélever sur l'excédent de fonctionnement la somme de 1 678 871,66 € pour l'affecter en investissement et le solde restant soit 622 578,07 € est à reporter à la section de fonctionnement.

B. Budget Annexe Ateliers Relais

Fonctionnement	Dépenses	330 871,09 €
	Recettes	594 128,68 €
Soit un excédent de l'exercice de 263 257,59 € auquel s'ajoute l'excédent 2013 256 883,69 € (2013) Soit un excédent de clôture de 520 141,28 €		
Investissement	Dépenses	1 921 622,95 €
	Recettes	1 962 981,50 €
Soit un excédent de l'exercice de 41 358,55 € auquel s'ajoute l'excédent 2013 de 171 287,99 €. Soit un excédent de clôture de 212 646,54 €		

Considérant les deux sections qui se soldent par un excédent de clôture, il est proposé de les affecter aux deux sections considérées en « Report à nouveau »

C. Budget SPANC

Une seule section de fonctionnement qui se clôture par un déficit de l'exercice de 14 024,26 € auquel s'ajoute l'excédent reporté de 2013 (35 528,55 €) soit un **résultat positif de 21 504,29 €** qui sera affecté en « report à nouveau » du budget 2015.

Le Président quitte la salle des délibérations. L'Assemblée désigne André BOUFFIER, Président de séance, qui soumet au vote le Compte administratif 2014.

L'assemblée adopte à l'unanimité les comptes administratifs 2014 et autorise l'affectation des résultats pour chaque compte administratif.

2 – COMPTES DE GESTION DU TRESORIER

L'assemblée adopte à l'unanimité les compte de gestion du trésorier.

3 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015

Pas d'augmentation de la pression fiscale

L'assemblée adopte à l'unanimité les taux d'imposition suivants :

Taxe	Taux voté
✓ Taxe d'Habitation	8,02 %
✓ Taxe foncière	8,94 %
✓ Taxe foncière Non Bâti	33,23 %
✓ Cotisation Foncière des Entreprises	10,70 %
✓ Fiscalité Professionnelle de Zone	29,51 %

4 – TAXE DES ORDURES MENAGERES

L'assemblée décide à l'unanimité de maintenir la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 7,80 %.

5 – REDEVANCE POUR L'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

L'assemblée autorise le Président à recouvrer au titre de la redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères les sommes suivantes à compter de l'exercice 2015 :

- MANE – 3 000 € pour le Foyer d'accueil médicalisé St Joseph
- DAUPHIN – 2 500 € pour le camping l'Eau vive.

6 – BUDGETS PRIMITIFS 2015

Le Président donne lecture des budgets suivants :

➤ Budget Principal

Equilibré comme suit :

- Fonctionnement : 3 909 710,07 €
- Investissement : 8 588 816,88 €

L'assemblée décide à l'unanimité de prendre en charge le Fonds National de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) au lieu de répercuter ce coût sur les communes membres.

L'assemblée décide à l'unanimité de verser une subvention de 16 000 € à l'office du tourisme de Reillanne.

L'assemblée décide à l'unanimité d'acquérir une propriété à St Michel l'Observatoire et autorise le Président à présenter les demandes de financements.

➤ Service Annexe Ateliers Relais

Equilibré comme suit :

- Fonctionnement : 2 252 141,28 €
- Investissement : 3 524 631,04 €

➤ Service annexe Service Public Assainissement Non Collectif

Equilibré comme suit :

- Fonctionnement : 46 504,29 €
- Investissement : Néant
- L'assemblée adopte à l'unanimité les budgets suivants :

L'assemblée adopte à l'unanimité les budgets primitifs 2015.

7 – CONTRAT REGIONAL D'EQUILIBRE TERRITORIAL (CRET)

L'assemblée émet un avis favorable pour présenter une Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET) en partenariat avec le Parc Naturel régional du Luberon.

8 – PROGRAMME LIFE - ANC PAR PHYTOEPURATION - Avenant

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à signer un avenant pour prolonger la durée du marché avec le groupement d'entreprises AQUATIRIS / AIRTEREO jusqu'à fin 2015.

9 – ANNULATIONS DE TITRES

L'assemblée décide à l'unanimité de procéder aux annulations de titres suivants :

- Transport scolaire – Annulation partielle de la facture 974 du titre 736 Bordereau 51 en 2014 pour un montant de 60,00 €
- RLIC – Annulation du titre 16 Bordereau 1 du 30/01/2015 d'un montant de 195 €.

10 – BOUCHERIE DE REILLANNE

L'assemblée autorise à l'unanimité le président à résilier la convention de mise à disposition concernant la parcelle cadastrée section F n°868 à Reillanne.

11 – QUESTIONS DIVERSES

L'assemblée décide à l'unanimité le transfert de la compétence PLUI.

Séance close à 20 h 30

Mane, le 20 avril 2015



Le Président de la Communauté
De Haute Provence.

Jacques DEPIEDS